

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Gestion déléguée – Orientation Prudente dans le cadre du contrat BATI épargne

Nom de l'initiateur : SMAvie BTP.

Identifiant unique du produit (IUP) : 116982_PR.

Site internet : www.smabtp.fr. Appelez le 00 33 1 40 59 70 00 pour de plus amples informations.

SMAvie BTP est placée sous le contrôle de : l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) sise 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09.

Date de production du document d'informations clés : 04/05/2026

SMAvie BTP fait partie de la Société de Groupement des Assurances et Mutuelles du Bâtiment et des Travaux Publics.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : L'orientation de gestion « Prudente » est proposée dans le cadre d'un mandat portant sur un contrat d'assurance vie multisupports assuré par SMAvie BTP et proposant le mode de gestion « Gestion déléguée ».

Dans le cadre de la Gestion déléguée, l'adhérent donne mandat à l'assureur d'effectuer, en son nom et pour son compte, et ce conformément à l'objectif de gestion « Prudente » :

- la sélection des supports d'investissement sur lesquels l'épargne présente sur le Contrat et les versements complémentaires (libres ou programmés) sont répartis, parmi les supports d'investissement éligibles à la Gestion déléguée, et
- les arbitrages entre ces différents supports.

Durée ou échéance du PRIIP : L'horizon de placement conseillé pour cette orientation de gestion est de 4 ans minimum

Investisseurs de détail visés : Personne physique souhaitant placer ou investir sur des supports appropriés à ses objectifs pour se constituer un capital tout en ayant la capacité de le transmettre aux bénéficiaires de son choix en cas de décès.

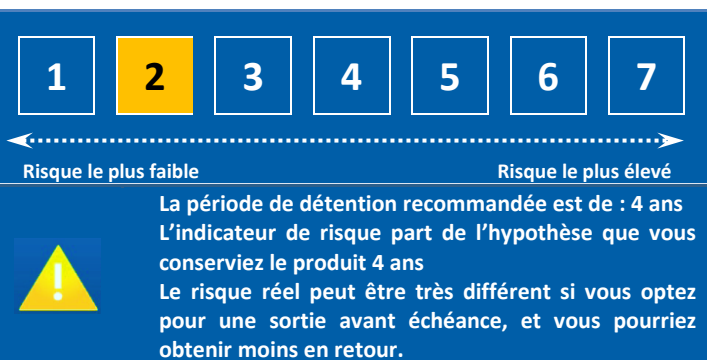
Objectifs : L'objectif de Gestion déléguée – Orientation Prudente est de privilégier la sécurité de l'investissement en prenant un risque limité de perte en capital et il s'accompagne en contrepartie, d'un potentiel de performance faible. Bien qu'axée sur la recherche de sécurisation de l'investissement, cette orientation de gestion n'implique pas pour autant la garantie du capital investi.

Dans le cadre de cette orientation de gestion, l'épargne est répartie de la manière suivante :

- Majoritairement sur des supports à risques limités (principalement le fonds en euro ainsi que des OPC de trésorerie et/ou obligataire de court terme) dans une proportion comprise entre 60% et 100% ;
- Pour le reste de l'épargne (entre 0% et 40% de l'épargne), sur des supports plus risqués (notamment des OPC actions, des OPC diversifiés, des OPC de matières premières, des supports investis majoritairement dans des actifs immobiliers et/ou des OPC obligataires investis sur des obligations à haut rendement, sur les marchés émergents ou à durée longue).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. *

Nous avons classé ce produit dans une classe de risque de 2 sur 7. *

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement. *

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si SMAvie BTP n'est pas en mesure d'effectuer les versements? » du Document d'Informations Clés du contrat d'assurance vie BATI épargne Gestion déléguée).

L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection. *

*Mentions obligatoires imposées par la réglementation énonçant une description générale qui ne reflètent pas toujours les caractéristiques du produit

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 4 ans en fonction de différents scénarios en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas les frais du contrat d'assurance vie.

Scénarios de performance			
Investissement de 10 000 €		1 an	4 ans
Scénarios			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 330 €	9 500 €
	Rendement annuel moyen	-6,75%	-1,28%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 900 €	10 660 €
	Rendement annuel moyen	-0,96%	1,61%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 310 €	11 240 €
	Rendement annuel moyen	3,13%	2,96%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 910 €	12 290 €
	Rendement annuel moyen	9,14%	5,30%

Que se passe-t-il si SMAvie BTP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si SMAvie BTP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? » du Document d'Informations Clés du contrat d'assurance vie BATI épargne – Gestion déléguée).

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY)** montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.*

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la 4 ^{ème} année
Coûts totaux	33 €	148 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,33%	0,34%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,30% avant déduction des coûts et de 2,96% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

*Mentions obligatoires imposées par la réglementation énonçant une description générale qui ne reflètent pas toujours les caractéristiques du produit.

**Reduction In Yield

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

– l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;

– la signification des différentes catégories de coûts. *

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez à la fin de la 4ème année
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée	0%
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie	0%
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation		0,33%
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction	0%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats [et commission d'intéressement]	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats [et commission d'intéressement]	0%

Les coûts que vous supporterez sont fonction des supports d'investissement sélectionnés par le Mandataire *.

Les informations relatives à chaque support d'investissement sont consultables sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante www.smabtp.fr *

Les rendements et coûts indiqués ne tiennent pas compte des frais du contrat d'assurance vie au sein duquel la Gestion déléguée est souscrite.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée de la Gestion déléguée – Orientation Prudente du contrat BATI épargne : 4 ans

Au-delà de la période de détention recommandée de 4 ans, le produit arrive à sa pleine maturité en termes d'horizon de placement de votre investissement.

Vous pouvez demander à tout moment à récupérer partiellement ou totalement les montants investis.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez alors adresser votre réclamation sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante : www.smabtp.fr.

La réclamation peut également être adressée à l'adresse suivante par courrier : SMAvie BTP - Service Accueil Réclamation - TSA 22571, 92894 Nanterre CEDEX 9.

Vous pouvez également adresser votre réclamation par courriel à : accueil_reclamation_smavie@smabtp.fr

Autres informations pertinentes

Les documents d'information règlementaires suivants sont disponibles sur le site internet www.smabtp.fr :

- la notice d'information valant conditions générales du contrat ;
- le Document d'information clé du contrat sur lequel est proposé la gestion déléguée ;
- la liste des supports en unités de compte sélectionnés pour la gestion déléguée.

*Mentions obligatoires imposées par la réglementation énonçant une description générale qui ne reflètent pas toujours les caractéristiques du produit.